

L'IMPÔT SUR LA FENÊTRE

Edwin Ackermann habite Nauheim et nous pose la question suivante : « j'ai vu en France des immeubles en bon état dont une ou plusieurs fenêtres sont murées. Pouvez-vous m'en expliquer les raisons ? »



Nous avons demandé à une historienne, Madame Catherine Bérange, de bien vouloir répondre à notre téléspectateur :

Si je comprends bien votre question, vous ne parlez pas de fenêtres dans des immeubles vacants, murées pour éviter que des squatteurs ne s'y installent, mais de fenêtres murées dans des immeubles habités et en bon état.

Alors, pour comprendre cette bizarrerie, il faut savoir qu'une dizaine d'années après la Révolution française, en 1798, sous le Directoire, un nouvel impôt a été levé en France : un impôt qui taxait les propriétaires en fonction du nombre de portes et de fenêtres de leur maison.

Les critères étaient très précis comme on en jugera par cet extrait du texte de loi. Ecoutez bien :

Article 3 :

Les portes et fenêtres, dans les communes de moins de cinq mille âmes, payeront 0 fr 20; de cinq à dix mille, 0 fr 25 ; de dix à vingt-cinq mille, 0 fr 30; de vingt-cinq à cinquante mille, 0 fr 40; de cinquante à cent mille, 0 fr 50; de plus de cent mille, 0 fr 60.



Les portes-cochères et celles de magasins, de marchands en gros, commissionnaires et courtiers, payeront double contribution.



Article 4 :

Dans les communes de plus de dix mille âmes, les fenêtres des troisième, quatrième, cinquième étages et plus ne payeront que 0 fr 25. Cette loi visait à taxer les personnes les plus aisées. Mais la fortune n'est pas toujours fonction du nombre de fenêtres.

Ainsi, beaucoup de propriétaires se virent contraints de condamner plusieurs fenêtres pour payer moins d'impôts.

Peu à peu, les médecins s'irritèrent des conséquences de cet impôt : les habitations devenaient de plus en plus sombres, elles étaient mal aérées, notamment dans les quartiers pauvres. Voilà pourquoi cet impôt qui, de toute façon ne rapportait pas à l'État autant qu'il l'avait espéré, fut aboli en 1926.

Hélas, nombre de fenêtres n'ont jamais été rouvertes, souvent parce que les aménagements intérieurs ne le permettaient plus.

Voilà, j'espère avoir répondu à la question de votre téléspectateur.



questions sur le texte; impôt sur la fenêtre:

1	expliquez le mot "impôt" en français
2	quand a eu lieu la Révolution française?
3	comment s'appelle le régime politique en 1798?
4	il y a une nouvelle taxe en 1798; pour quoi paye-t-on?
5	combien va payer un commerçant?
6	pourquoi a-t-on fait cette loi?
7	combien paie-t-on dans une commune de 25000 à 50000 personnes?
8	que vont faire certaines personnes pour payer moins d'impôts?
9	qu'en pensaient les médecins? pourquoi?
10	quand a-t-on aboli cette loi?

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.